

Légende :

	Ua : Secteur urbain ancien du coeur de village et des hameaux
	Ub : Secteur d'urbanisation contemporaine de moyenne densité
	Uc : Secteur d'urbanisation contemporaine de faible densité
	Uep : Secteur à destination des équipements publics
	Ux : Secteur à destination des activités économiques
	1AUx : Secteur à urbaniser à destination des activités économiques
	A : Secteur agricole
	A-stecal : Secteur destiné à un entrepôt communal
	Av : Secteur viticole
	N : Secteur naturel
	Nc : Secteur de la carrière

Éléments informatifs du PLU

	Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre
--	---

Règlements particuliers

	Secteur couvert par une OAP
	Bâtiment d'élevage
	Zone humide
	Patrimoine bâti remarquable
	Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-19 du C.U
	Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du C.U
	Mur protégé au titre de l'article L151-19 du C.U
	Point de vue majeur
	Espace paysager remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du C.U
	Construction pour laquelle le changement de destination est autorisé
	Construction pour laquelle le changement vers une destination «industrie» ou «entrepôt» est autorisé
	Périmètre de protection autour des bâtiments d'élevage
	Emplacement réservé